

LE RECENSEMENT DE L'ARCHITECTURE RURALE

Cristina De La Pierre

Notre Surintendance veille toujours à traiter des biens culturels selon une optique interdisciplinaire et donc à prendre en considération non seulement les monuments et les œuvres d'art, mais aussi les lieux dans lesquels ils sont placés, les valeurs d'ensemble, les relations entre les biens, les objets de la civilisation paysanne, les expressions des implantations humaines et de la vie parmi les âpretés et les beautés de la montagne.

Entre 1983 et 1986, à la suite du congrès *Patrimoine. Un avenir pour notre passé* organisé par le Conseil de l'Europe à Saint-Vincent, nous avons mis au point, avec l'architecte Claudine Remacle, une méthode de connaissance du patrimoine culturel constitué par les villages historiques. Leur présence diffuse nous a légué, au seuil du XX^e siècle, un territoire colonisé par l'homme jusqu'à des altitudes élevées avec une bonne intégration entre nature et ouvrages humains.

L'architecte Claudine Remacle a élaboré une phase expérimentale de lecture historique et architecturale de l'habitat dans les communes de Bionaz, Oyace, Ollomont et Valpelline et, en 1986, nous avons publié le livre *Architecture rurale en Vallée d'Aoste*¹ qui illustre la méthode de recensement et de mise en fiche et les premiers résultats de la recherche.

Les vieux villages témoignent de l'écoulement du temps, de la lente transformation et de l'adaptation aux changements historiques. Nous sommes tout à coup réellement surpris en découvrant combien la transformation culturelle de ces quarante dernières années a été rapide et définitive, en comparaison du nombre de siècles qu'il a fallu pour apporter des modifications qui, quoique profondes, sont demeurées passagères.

La valeur de la recherche réside précisément dans cette lecture du village en tant qu'organisme évolutif, qui évite les schématisations typologiques et enracine davantage l'étude sur l'examen des documents historiques plutôt que dans l'analyse de l'architecture elle-même.

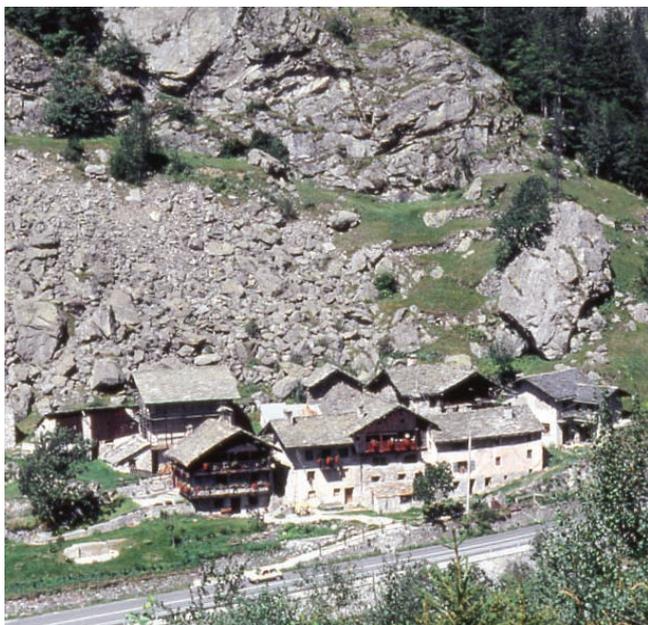
Il nous appartient de ne point détruire et de respecter ce qui reste et de l'utiliser à bon escient.

Les villages ruraux, les hameaux, les terrasses, les canaux d'irrigation, la mise en culture des sols, les alpages, les bâtiments productifs, sont un témoignage tangible de notre histoire et de notre identité culturelle.

C'est pour cette raison que la loi régionale n° 21 du 1^{er} juillet 1991, engage une action coordonnée de connaissance et de protection afin de favoriser la récupération de ce patrimoine dans le respect de ses valeurs authentiques. La méthode de recensement acquiert une valeur institutionnelle et un *Comité pour la coordination du recense-*



1. *Chef lieu d'Intro: village, château, église. (C. Remacle)*



2. *Blattò, Gressoney-Saint-Jean.*
(C. Remacle)

ment de l'architecture historique mineure programme chaque année le plan de relevé. De plus, entre 1991 et 1996 des cours professionnels pour la formation de recenseurs ont été diffusés grâce à des fonds régionaux et européens.

D'une manière très synthétique, la méthode comprend l'étude complète des villages d'une commune à travers l'enregistrement sur fiche analytique des édifices, l'étude historique, l'organisation territoriale du village et de son environnement, l'étude de l'utilisation du sol, la recherche de documentation historique et l'étude de la toponymie. Une fiche d'enregistrement des informations les plus significatives a aussi été prévue dans les cas urgents d'intervention sur les bâtiments ou d'expertise des édifices dans des villages très remaniés où il serait difficile de mener une enquête exhaustive.

Les premières expériences de relevé ont immédiatement mis en évidence la nécessité de se consacrer à une commune dans son ensemble plutôt que de faire une sélection parmi tous les noyaux de la région.



3. *Challand-Saint-Anselme. Bâtiments d'habitation s'appuyant les uns aux autres et dépendances rurales.* (C. Remacle)



4. *Crest-Damon, Pontboset.*
(C. Remacle)

Ce dernier choix supposait en fait une connaissance préalable des villages eux-mêmes que précisément ce recensement permettait d'acquérir. En outre, prendre comme référence le territoire communal donnait la possibilité d'examiner les bâtiments et leur habitat, leur évolution dans le temps dans un cadre géographique donné et, en même temps, de procéder à des recherches d'archives plus systématiques et donc moins dispersives. La méthode a été ensuite affinée afin de pouvoir mettre en évidence les découvertes que les relevés fournissaient peu à peu.

Le programme a pris en considération prioritairement les communes qui conservaient un patrimoine significatif et emblématique pour présenter l'architecture rurale en Vallée d'Aoste. L'attention a conjointement été tournée vers les communes des hautes vallées, aussi bien pour avoir à disposition des données destinées à évaluer les projets d'intervention que pour documenter de manière appropriée le patrimoine le plus sujet à transformation.

D'une façon générale, les enquêtes ont intéressé les villages historiques permanents qui offraient un patrimoine architectural cohérent avec les buts de la loi. Nous n'avons évidemment pas pris en considération les implantations spécifiquement urbaines (comme par exemple le centre historique d'Aoste et les bourgs), ou bien les lieux où la lisibilité du patrimoine historique était compromise par des transformations consistantes.

Au cours des dernières années, des relevés-échantillon ont été effectués pour accélérer les connaissances.



5. Magneaz, Aya: village sur versant exposé à l'Est; maisons concentrées en pierre et en bois. (C. Remacle)

Globalement, jusqu'à aujourd'hui, 52 communes (soit 70% du total des communes) ont fait l'objet d'une enquête; pour trois² autres communes, nous avons commencé la mise en fiche.

La loi, à l'époque où elle a été promulguée, accordait un délai de 10 ans pour effectuer le recensement sur la région tout entière. Avec la loi de finances régionale de 2006, l'échéance a été portée à vingt ans grâce à la sensibilité des techniciens et des administrateurs (élus) qui, reconnaissant encore une fois l'importance de ce patrimoine, ont jugé qu'il fallait prendre en considération l'ensemble du territoire de la Vallée d'Aoste.



6. Val de Rhêmes. Exemple de maisons complexes en pierre avec cour intérieure couverte. (C. Remacle)

Communes objet d'enquête

- | | |
|------------------------|-----------------------|
| Antey-Saint-André | Introd |
| Aosta | Issime |
| Arnad | La Magdeleine |
| Arvier | La Salle |
| Avisé | Montjovet |
| Ayas | Morgex |
| Aymavilles | Nus |
| Bionaz | Ollomont |
| Brusson | Oyace |
| Challand-Saint-Anselme | Perloz |
| Challand-Saint-Victor | Pontboset |
| Chambave | Pré-Saint-Didier |
| Chamois | Rhêmes-Notre-Dame |
| Champdepraz | Rhêmes-Saint-Georges |
| Champorcher | Roisan |
| Châtillon | Saint-Marcel |
| Cogne | Saint-Nicolas |
| Courmayeur | Saint-Oyen |
| Emarèse | Saint-Rhémy-en-Bosses |
| Etroubles | Saint-Vincent |
| Fénis | Sarre |
| Fontainemore | Torgnon |
| Gaby | Valgrisenche |
| Gignod | Valpelline |
| Gressoney-La-Trinité | Valsavarenche |
| Gressoney-Saint-Jean | Valtournenche |

Vulgarisation des recensements effectués

Trois publications³ ont été réalisées qui illustrent la méthode appliquée et abordent des arguments saillants résultant des recherches exécutées.

Un autre volume concernant la commune de Torgnon⁴ a été publié comme exemple de catalogue dédié à une ou plusieurs communes.

Souvent à la conclusion des travaux de recensement dans les communes intéressées ont été organisées, avec succès, des expositions pour faire connaître les résultats de l'activité déployée.

En plus, deux communes, Perloz et Pontboset, ont été choisies comme zones pilotes dans le cadre du projet Interreg IIIB ALPINE SPACE "CULTURALP" dans le but de la mise en valeur de la connaissance des centres historiques et de leur conservation. Une brochure avec le titre *Observer, connaître, conserver. Notes pour la réhabilitation de l'architecture traditionnelle dans les communes de Perloz et Pontboset* illustre la synthèse du recensement dans les deux communes et vise à promouvoir le emploi conscient du patrimoine bâti et des techniques traditionnelles.

Abstract

Our Monuments and Fine Arts Office always pays attention to cultural heritage according to an interdisciplinary perspective, considering not only monuments and recognized works of art, but also their place, their values, their relationships, the objects of rural life, the expressions of settlement and life in the asperity and beauty of the mountains.

A technique was defined in order to know the historical villages that, at the beginning of 1900, gave us an anthropic territory up to high altitudes with a good level of integration between nature and works done by men.

An experimental phase was carried out with architect Claudine Remacle and afterwards the technique was improved to organize some dossier of historical-architectural interpretation of settlements.

The heritage resulting from rural villages, minor settlements, terracing, irrigation canals, cultivation of the soil, mountain pastures and productive buildings represents the material evidence of our history and of our identity.

The knowledge activity was recognized with a regional law (n. 21/1991) and special training courses were organized for surveyors.



7. Fontainemore: une maison de notable, fin XVII^e siècle. (C. Remacle)



8. Pontboset, chemin muletier. (C. Remacle)

The technique includes the complete study of the villages in a municipal district through the analytical cataloguing of building structures, the study of the villages from a historical point of view, the territorial organization of a village with its surroundings, the study of soil exploitation, the research of historical documents and the study of toponymy.

At present the census has been completed in 52 municipal districts out of 74.

1) C. Remacle, *Architecture rurale. Analyse de l'évolution en Vallée d'Aoste*, Rome 1986.

2) Donnas, Doues, Lillianes.

3) C. Remacle, *Architecture rurale. Analyse de l'évolution en Vallée d'Aoste*, Rome 1986; C. Remacle, *L'habitat rural valdôtain*, Turin 1994; C. Remacle, *Vallée d'Aoste. Une vallée des paysages*, Turin 2002.

4) M. Martinengo, *Torgnon*, Torino 1998.